



UNION DÉMOCRATIQUE DU CAMEROUN CAMEROON DEMOCRATIC UNION

The Great Awareness of Cameroonians: Base for
strong and Irreversible Changes on the way to
the Republic"

"La Grande Prise de Conscience des
Camerounais: Base des Mutations Fortes Irrevers-
ible sur le Chemin de la Démocratie"

Dr. Adamou Ndam Njoya

Dr. Adamou Ndam Njoya

LE PRÉSIDENT NATIONAL

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

**OBJET : DÉNONCIATION DU DÉCRET N° 2025/412 DU 1ER SEPTEMBRE 2025
CONVOQUANT LE COLLÈGE ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DES
CONSEILLERS RÉGIONAUX**

**EN VIOLATION DE LA CHARTE AFRICAINE DES VALEURS ET PRINCIPES DE
LA DÉCENTRALISATION, DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DU
DÉVELOPPEMENT LOCAL : UN CAS MANIFESTE DE MANIPULATION
ÉLECTORALE ET DE FRAUDE INSTITUTIONNELLE ORGANISÉE.**

**A L'ATTENTION DE L'OPINION PUBLIQUE NATIONALE ET
INTERNATIONALE**

Peuple Camerounais, Chers compatriotes, chers membres de l'opinion nationale et internationale,

La Décentralisation, censée être un levier de développement local, repose sur :

- L'émergence d'une véritable citoyenneté ;
- L'équilibre et le respect de la démocratie représentative et participative ;
- La stabilité du financement local par des mécanismes transparents ;
- La prévention et la lutte contre la corruption ;
- Une collaboration loyale entre autorités locales, services déconcentrés, collectivités et société civile.

En convoquant les élections régionales pour le **30 Novembre 2025**, alors même que les élections législatives et municipales ont été prorogées à 2026, le régime au pouvoir vient d'imposer une nouvelle fois au peuple camerounais une **manipulation électorale flagrante et une fraude institutionnelle organisée.**

Où est la cohérence ?

- Les conseillers régionaux devraient être élus au **suffrage universel direct**. Or, le régime a imposé un système biaisé de **grands électeurs**, excluant le peuple.
- Pire encore, ces « grands électeurs » sont des **conseillers municipaux en fin de mandat prorogé**, donc dépourvus de légitimité démocratique réelle.
- Comment peut-on accepter que des conseillers municipaux sortants, dont le mandat est expiré, élisent en fin 2025 de nouveaux conseillers régionaux pour un mandat de 5 ans pour représenter des populations et précisément des conseillers municipaux à élire en 2026 ?

C'est un **hold-up électoral prémédité**, une **imposture institutionnelle**, un **mépris total de la souveraineté populaire**.

Une fraude qui hypothèque l'avenir

En organisant ces élections régionales avec des conseillers municipaux sortants, le régime :

- Confisque une fois encore la souveraineté du peuple ;
- Alimente les tensions entre communes et régions ;
- Hypothèque la décentralisation et le développement local.

Si les élections municipales et législatives ont été reportées à 2026, alors par logique démocratique, **les élections régionales devaient l'être également**. Toute autre démarche est une manipulation grossière destinée à verrouiller le pays au profit d'un seul parti.

L'UDC dit STOP

Assez de fraudes.

Assez de supercheries.

Assez de confiscation du pouvoir par la ruse et la peur.

Le Cameroun ne mérite pas d'être gouverné par la fraude et la manipulation permanente. Le Cameroun mérite :

- La vérité des urnes ;
- Une République où chaque voix compte ;
- Une démocratie respectueuse de ses citoyens.

ENGAGEMENT DE L'UDC

L'UDC s'engage à :

- Mettre fin au système biaisé des grands électeurs et instaurer le **suffrage universel direct** pour les conseils régionaux ;
- Moderniser et adapter les pratiques électorales et administratives en tenant compte des réalités démographiques, géographiques, des jeunes et des femmes ;
- Libérer nos institutions de toute mainmise partisane.

Le **12 Octobre 2025**, le peuple camerounais a une occasion historique de dire : **NON à la fraude, NON à la supercherie, NON à la confiscation de notre avenir.**

Le Cameroun appartient aux Camerounais, et non à un régime qui s'accroche au pouvoir par la ruse.

Vive la souveraineté du peuple !

Vive la vraie démocratie !

Vive le Cameroun libre et juste !

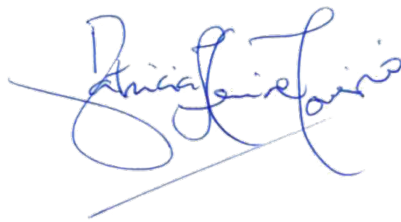
Convention De l'Union Africaine Sur La Prévention Et La Lutte Contre La Corruption ;

Charte Africaine De La Démocratie, Des Élections Et De La Gouvernance ;

Charte Africaine Des Valeurs Et Principes Du Service Public Et De L'administration ;

Constitution De La République Du Cameroun Et Code Général Des Collectivités Territoriales Décentralisées (CGCTD).

Fait à Yaoundé, le 2 Septembre 2025



Hon. TOMAINO NDAM NJOYA
Maire de Foumban
Président du Syndicat des Communes du Noun
Porte-Parole des Conseillers Régionaux Délégués du Noun
Président National de l'UDC